



17 def

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

Affaire suivie par : Josiane Boulon
Tél. : 04.72.00.43.60
Courriel :
josiane.boulon@culture.gouv.fr

Lyon, le 17 JUIL. 2006

Arrêté SGAR : 06 - 249

Objet : AIN – MONTCEAUX - CHATEAU DE LA BATIE

ARRÊTÉ

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté en date du 14 septembre 1985 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du château de la Bâtie à MONTCEAUX (Ain) en totalité ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance du 7 octobre 2005;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de la Bâtie à Montceaux (AIN) présente un intérêt d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt architectural du château, de sa chapelle, de ses dépendances et de son enceinte qui forment un ensemble complet caractéristique des constructions en brique de la Dombes.

SUR proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles,

ARRÊTE

Article 1er:

Sont inscrits au titre des Monuments Historiques le château en totalité, sa chapelle, ses dépendances et l'ensemble du parcellaire qui suit sis lieu-dit La Bâtie à MONTCEAUX (AIN) cadastré section C parcelles n° 78, 79, 80 et 226 pour une contenance respective de 33a 86ca, 19a 15ca, 61a 10ca et 6a 17ca.

Cet édifice appartient à :

- pour les parcelles 78, 79 et 80 à Monsieur Jean Claude Louis DE CHALONS né le 28 février 1931 à PARIS 14ème (PARIS), retraité, marié sous le régime de la séparation de biens à Madame Edith CHAILLET née le 26 mars 1956 à SAINT-MANDE (VAL-DE-MARNE), domiciliés au château de la Bâtie lieu-dit la Bâtie à MONTCEAUX (AIN). Cet ensemble lui appartient par acte passé, les 28 et 29 janvier 1973, devant Me Albert CHABOUD, notaire à MONTMERLE-SUR-SAONE (AIN) et publié à la conservation des hypothèques de TREVoux (AIN) le 5 février 1973 volume 3348 n°3.

- pour la parcelle 226 à Monsieur Franck Emmanuel DERU, né le 11 juillet 1976, exploitant agricole, célibataire, domicilié lieu-dit La Bâtie à MONTCEAUX (AIN). Cet ensemble lui appartient par acte passé le 11 février 2006 devant Me Dominique RICHARD, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle "Dominique RICHARD et Marie-Christine AUBEL, notaires associés" à MONTMERLE-SUR-SAONE (AIN) et publié à la conservation des hypothèques de TREVoux (AIN) le 3 avril 2006 volume 2006P n°1860.

Article 2 :

Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 14 septembre 1985 susvisé ;

Article 3 :

Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 4 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

17 JUIL. 2006

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



A.P. BUREL

Le Directeur Régional des Affaires Régionales



Hervé BOUCHAERT